Kernaghan, Cordill & Parkerson.

VENTE EN PARTAGE.

LEE F. KELLER VS. MRS. HENRY HAAG, ET ALS.

No 90,805-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans.

ire ci-dessus intitulée, la propriété ci-aprée décrite, à savoir—

1. Le magnifique résidence du défant J.

R. Keller, No 3452 rue Magasina, retirée de la bauquette, en arrière d'un riche gritiage en fer, ayant une large promenade en Schillinger, entouré d'un vivier pour "gold fishee", petits poissons, a un scoalier s'étendant à une large vorandan sur le devant et sur le côté, ayant un paiser qui s'étend à un vestioule de réception et vérandan dans le foud. La maison contient vinort-laur syandes chambres, bien tion et verandah dans le foud. Le maison contient vingt-ieux grandes chambres, bien ventilièse, quatre chambres à bein, trois offices et "etore room" et installations, et il y a un grenier et soubossement. C'est une résidence en bois a deux étages et grenier élavéeisur des poteaux pardesaus le soubassement, dans le soubassement se trouvent calorifère et laboratoire, ayant bail statieurie. Dans le fond se truure une grande écutie maison pour voiture et poulailler la maison ent élégamment fresquée et tapissée par tout, construite avec les meilleurs matériaux cont. constraite avec les meilleurs matériaux et bien ouvragée. C'est une résidence complète, convenable pour n'importe qui l'habite. Le progriété comprenant tout un ilet situé dans le bixième District de cette ville, borné par les rues Magasins, Canp. Aline et Delachaise, meanrant 162 piede à la rue Magasins, 137 pieds 2 ponces 5 ignes à la rue magasine, 137 pieds 2 ponces 5 ignes à la rue Camp aur 304 pieds à la rue Aline et 304 pieds 11 ponces à lignes à la rue Delachaise; le terrain et arrangé en jardin et pe ouse; le teut présente une apparence imposante et un p us districts de la companie et un p us

2. La propriété centrale de choix et commerciale comprenant un magasin en briques à trois étages No 528 rue Gravier, encoi-guire Bank Place. Située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet boraé par les rues Gravier, Camp. Natchez et Bank Place. Le let de terre meeurant 22 pieda 3 pouces à la rue Gravier sur 71 pieds de profondeur et face à la rue Bank Place et entre lignes paralièles, sujet a un bail là-dessus expirant le 30 septembrs 1911 au taux de \$1800.00 par an, dans le cœur du District Commercial, près de la bâtiese de banque Canai Louisiana et du grand éditice de la Whithney-Central Nátional Bank Building, maintemant en construction. Un placement solide, productif et amélioré. 2. La propriété centrale de choix et comproductif et amélioré.

La propriété décrite ci-après des Nos 3 à

liégant home ne peut se trouver en aucun en

La propriete decrite ci-apres des Nos 3 a 15 inclusivement, est situé dans le Quatrième District de catie villa comprenant l'ilet entier, borné par les rues 81 André. Félicité. Sud Bubertson et Freret. Les mesures et subdivisions sont d'après un arpentage daté du 26 janvier 1910 par H. C. Brown, député voyer de ville et sera venéu d'après ledit devis: pouce de profondeur et faque de la rue Félici.

100 pieds 1 pouces de profondeur sur l'antre ligne de obté le divinant du lot. No B et 23 désigné par le No 5 et mesure 40 pieds de face à la rue 81. André, 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du fond, fondeur au la ligne le divinant du let No 4, foute au taux de \$21 par mois ou \$252 par 70 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre

Stroudback & Stern

Installations et autres Effets Mobiliers.

CHAS ROSEN, E. J. THILBORGER, M. D. DIMITRY, Avocats.

ANNOHUE JUDIOIAIRE.

EXCELLENTE OCCASION

TORRE MERNAGHAN. CORDILL & PAR-L. kersag.—W. A. Kersaghan, Encenteur.—Bureau No.139 rue Carondelst ... JEUDI. le 3 mars 1910. à midi, à la Bourse des Pro-priètée Fondères. No.311 rue Baronne, il sers vendu à l'enchère publique, en vertu d'un quessent rendu le 24 janvier 1910 et signé le 128 janvier 1910, par l'Hou. Fred D. King. 128 janvier 1910, par l'Hou. Fred D. King. 129 de la sussitie Cour, Division B, dans l'al. faire ci-dessus initiuliès. la proprièté ci-après. 12 let 1806 rue Sud Robertson, conte-nant quatre chambres de chaque coté. le let 12 de terre est désigné par le No 8 et mesure 35 13 pouces sur la ligne de division du lous sur leux de 320.00 par 14 ligne du fond, lous au taux de 320.00 par 15 pouces sur la ligne de division du lous au taux de 320.00 par

fond. Loué au taux de \$20.00 par mois ou \$240.00 par an.

6. Le cottage doub e en bois à un étage Nos 1814 et 1918 rue Sud Robertson, coin St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 6 et mesurant 40 pieds 11 pouces de face à la rue Sud Robertson, 72 pieds 2 pouces de profondeur et fajade à la rue St André. 61 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7, et 43 pieds 8 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de \$20 par meis ou \$240 par an.

7. Le cottage simple en bois à un étage, No 2411 rue St. André, encoignure de la rue Freret contenant 4 chambres, le lot de terre est désigné par le No 1 et mesure 34 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue St. André, 8t pieds de profondeur et façade a la rue Freret, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2 et 6 pieds et 10 pouces sur la ligne du fond; loué au taux de \$10.00 par mois ou \$120.00 par an.

2 et 6 piede et 10 pouces sur la ligne du fond; loué au taux de \$10.00 par mois ou \$120.00 par an.

3. Le cottage double a un étage en bols Nos 2413-2415 rue si André, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 39 vieda, 5 pouces et 4 lignes de face als rue 5t-André, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1; 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 3 et 39 pieds 7 pouces en largeu raria ligne du font. A louer au taux de \$20 par mois ou \$240 par an.

9 Le cottage double en bols a un étage Nos 2417 et 2419 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est décrit par le No 3, et mesurant 40 pieds de face à la rue 8t André, 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 3, 75 pieds 5 pouces en large, r sur la ligne du fond, loué a taux de \$20 par mois ou \$240 par an.

10. Le cottage double en bols à un étage Nos 2421 et 2423 rue St-André, contenant 6 chambres de chaque côté, le terrain est désigné par le No 4, et mesure 40 pieds de face à la rue 8t André, la même largeur sur la ligne de division du lot No 3, et 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3. et 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3. Loue au taux de \$20,00 par mois di let No 3. Loue au taux de \$20,00 par mois di let No 3. Loue au taux de \$20,00 par mois pouces de profonieur sur la ligne de division du let No 3. Loue au taux de \$20.00 par mois ou 3240.00 par an. 11. Le cottage double en bois à un étage. Nos 2425 et 2427 rue St-André, contenant 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Knauth, Nachod & Kuhne vs Southern Sales Company

PAR STROUDBACK & STERN, LEONARD L. STERN, ENCANTEUR.

lieux, 1401 rue du Canal, coin Liberté, en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 Février 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District,

paroisse d'Orléans. Division "B", dans la susdite affaire ci-dessus numérotée:

Le Contenu Entier de la Southern Sales Company

selcomposant d'Articles de Toilette pour Dames et Messieurs. Marchandises.

CONDITIONS .- A cire vendu au plus officut en bloc pour du Comptant.

LUNDI, 7 Mars 1910, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur les

ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 45 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond et loué au taux de 815.00 par meis ou \$216.00

Nos 1804 et 1806 rus Sud Robertson, contenant quarre chambres de chaque côté, le let de terre est désigné par le No 8 et mesure 35 piads de face à la rus Sud Robertson, 27 pieds 5 ponces sur la ligne de division du lot No 7, c: 34 plads 2 pouces en la rgeur sur la ligne de division du lot No 7, c: 34 plads 2 pouces en la rgeur sur la ligne du fond, loué au taux de \$20.00 par mois ou \$240.00 par an.

5. Le cottage double en bois à un étage Nos 1810 et 1812 rus Sud Robertson, contenant quaire chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 37 pieds 1 pouces et 4 lignes de profondeur et façads à la rus Frenct, 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur et façads à la rus Frenct, 30 pieds 3 pouces et 4 de largeur aur la ligne du fond. Loub au taux de sou le rus pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur aur la ligne de côté le séparant du lot No 8; 81 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur aur la ligne de côté le séparant du lot No 6, et 39 pieds, 9 pouces et la ligne du fond, Loub au taux de \$20.00 par mois ou \$240.00 par an.

6. Le cottage double au nétage, 2400 et 2102 rus Félicité sace 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur et façads à la rus Félicités aux 30 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loub au taux de \$20.00 par mois ou \$240.00 par

an. 14. Le cottage double en bois à un étage Nos 2410 et 2412 rue Félicife, contenant 4 cham-2410 et 2412 rue Félicife, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 11 et meure 39 pieds de face à la Félicité sur 90 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes paralléles et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond; loné \$20 par mois ou \$240 par an.

15. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2416 et 2418 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 10 et mesure 28 pieds 11 pouces de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur eur la ligne

ponces de face à la rus Félicité sur 80 pieds 3 ponces et 4 iignes de profondeur eur la ligne le divisant du lot No 11. 80 pieds 7 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 38 pieds 9 ponces en largeur sur la ligne du fond : loué au taux de \$20.00 par mois ou \$240.00 par an. Les propriétés sont louées à une bonne classes de locataires et sont un placement sur et productif

productif Nos 252d et 252d rue St. André, si-tué dans le Quatrième District de cette ville, dans l'iist borné par les rues St. André, José-phine, Bobertson et Magnolis, consenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre me-sure, pius ou moins, 39 pieds, 7 pou es et 4 lignes de face a la rue St. André sur 67 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au taux de \$20.00 par mois ou \$240.00 par an. Dans un bon voisinage où les propriétés sont bisu louées et près de plusieurs ligues de chara.

cont bian lodece et prés de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Un tiers on plus comptant, la balance, s'il y en a. en un crédit de un et deux ans par billeis spécialement garantie par hy-pothèques et lien de vendeur, portant 7 pour pothèques et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avecat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant fêtre assurées et les polices devant être transmises aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutamières de sécurités, les taxes de 1910 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et an plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. moment de la vente.

Les actes de ventes pardevant W. J. Formento. nota re. aux frais des acquéreurs.

MERRICK & LEWIS,
PHILIP GEN-LER,
RALPH J. SCHWARTZ.

TESSIER & FORMENTO, avecats.
30 jan-30-fév 6 13 20 27—mars 3

Stroudback & Stern

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE Cottage Simple, No 924 rue

Nord Tonti. Entre les rues Dumaine et St Philippe. JEUDI, le 24 mars 1910 à Midi; à la Bour-se des Propriétés Foncières, 311 rue Be-

John F. Miquet ve Frank Miquet et als. No 91,372—Cour Civile de District, pareisse d'Oriéans—Div. A.

PAR CARRERE & REENRY- Bracet DAR CARRERE & KEENEY—Ernest
A. Carrère. encanteur. bureau No 806
rue Perdido — JEUDI. le 24 mars 1910, a
midi. à la Bourse des Propriétés Foncières,
No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformé:
ment à un jugement rendu et lu en Cour
ouverte le 3 février 1910, et signé du 14 février 1910, par l'Honorable T. U. W. Ellis,
juge de la Ceur Civile de District pour la Paroisse d'Orléana, Division A, dans l'affaire of
dessus intitulée et numérorée, je precederai
de vendre à l'enchère publique, la propriété
u-après décrite, à asveir: de vendre à l'enchère publique, la propriété ensprés décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé, étant et s'étendant dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléane, dans l'ilet comprisentre les rues Tonti Dumaine, St-Philippe et Miro, désigné par le No clinq et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Tenti, quatre-vingt-dix pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds menf pouces et une ligne de prefondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds menf pouces et une ligne du pieds six pouces et quatre lignes en laret un pieds six ponces et quatre ligner en lar-geur dans le fond, d'apres un plan dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit los de terreet tous

et améliorations sur ledit los de terre et tous les droits, voles et avantages y appartenant ou de queique façon en dépendant.

Deuxième—Une certaine portion de terre située, s'étendant et étant dans le même district que le lot ci-dessus, faisant partie des deux lots de terre désignés par les Nos Dix et onze sur un plan de L. H. Pillé, voyer, daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude de E. I Bouny, un notaire de la ville de la Bouny, un notaire de la ville de la Bounele Driéans. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent sin quante pieds de la rue Miro et ayant sur la ligne parailéle à la rue Miro et séparant ladige portion de terre de la baiance desdits deux lots, suxante trefze pieds un peuce, plus ou moins en largeurr quarante deux tieds plus ou moins sur la ligne sur le côté de la rue St Philame et parailéle à cette rue, et solvante-dix la sur sur la ligne du côté de la rue Dunaine et parailéle à cette rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations quile y trouvent et tous les droits, voies, servitcides, prescriptions et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépen.

Les amélierations consistent d'un cottage aimple en bois a un étage, a vec chemin pour voiture, et contenant 5 chambres, galerie dans la cour, qui est très grande, il y a une écurle, hangar, etc., portant le numéro municipal 924 rue Tonti.

Conditions—Un tiers on plus comptant, et la

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ann en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paisment, garantie par privilège de vendeur et hy pothèque spéciale sur la propriété vendue. Les loyers devant appartenir au vendeur iusqu'a la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le palement au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les targe de l'année 1909, et les frais de tous certificate et de l'acte de vente pardevant A. J. Cuneo, notaire, enrégiatré et recordé en cols. 20 pour cent comptant au mocordé en cels. 20 pour cent comptant au mo-ment de l'adjudication pour lier la vente. MEE ERNEST A. CARRERE, Excanteur, 806 rue Perdido, 20 fév-20 27-mars 6 13 21 22 23 24

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE Pour effectuer un Partage

Cottage Double de Choix. Nos 823-825 rue Ciouet. Entre les rues Bourgogne et Dauphine. In to Joseph Marting va Nicole Marting et ale.

No 91,170—Cour Civils de District pour la parcisse d'Orléans, Division C. DAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau DAR ALBERT PAUL Encanteur. Bureau

No 311 rue Baronne — JRUDI, le
24 mars 1910, a midi, à la Bourse des
Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,
en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K.
Skinner, juge de la Cour Civile de District
pour la paroisse d'Orléans. Division C. pour
le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera
vendu à l'emchère publique, à savoir—
Un cortain lot de terre, essemble avec
les bâticees et sméllerations qui a'y trouvent,
et les droits, voles. privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant,
situé dans le Faubourg Cleffet, maintenant
Traisième District de cette ville, dans l'iles
borné par les rues Louisa, Clouet, Bourgogne
et Daupnine, désigné par le No
Un sur un blan de L. Surgi daté
du 14 juillet 1835 et dépesé en l'étude de
Louis T. Caire, ancien notaire, lequel dit
lot mesurant en mesure américaine trente-et-in
piede onze pouces et cinq lignes de face à la los mesurant en mesure américaine trente-et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet entre les rues Craps (maintenant Bourgogne) et Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur cent vingresopt pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis Livre des Trans ferts 23 folio 328.

Les améliorations comprensent un joir cotinge double subdivisé en cinq grandes et une petite chambre de chaque côté, ensemble avec maison dans le fond, citerne, cour et alavac maison dans is fond, citarne, ocur et ai-lée pavées, près des écoles, églises et du mar-ché Zengel, un voisinage bien habité. Pro-priété productive et de bons revenus. Conditiens—Comptant. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant William Benaudin, notaire. L'ac-quéreur devant assumer les taxes de 1910, en nins et an-desans du montant de l'adipidica-

tion. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Asahel W. Cooper, avocat pour le demandeur.
J. V. & L. V. Guillotte et B. B. Howard,
avocats pour le défendeur.
20 fév-20 27-mars 6 13 20 24

AMMORUM JUDIULALER. Terrain d'encoignure à Carrollton.

Succession de Adelaide Wilmer, venve de Jean Baptiete. No 92,158—Cour Civile de District pou la paroisse d'Oriéans, Division E.

paroisse d'Orisans, Division pou la paroisse d'Orisans, Division E.

DAB ALBERT PAUL Encanteur — E Bureau No 311 rue Baroane—JEUDI, le 17 mare 1910, à midi. à la Bourse des Propriétés Foncières, no 311 rue Baroane, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon, George B. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté du 9 février 1910, dans l'affaire de la succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste, il sera venda à l'enchère publique:

Un cortain lot de torre situé dans le Septié. me District de la Nouvelle-Oriéans, ancienne ville de Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Washington, maintenant Fern, Huitié, me, maintenant Buruce, Burdette et Cypress, maintenant Panola. Ledit lot forme l'encoignure des rues Washington sur une profonder et façede à la rue Uypress, maintenant Panela, et meeure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur et façede à la rue Cypress, maintenant Panela, de 120 pieds.

Ovaditions de la vente—Comptant.

L'acquièreur devant assumer le paiement des taves d'heast a streibles an 1910. L'acta

L'acquereur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1910. L'acte de vente aux frais de l'acquereur pardevant Charles I. Denechaud, notaire. 18 f6v-18 20 27-mars 6 13 17

ANNONUUS JUDIUIAIRES.

OUB CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E-No 92,240 — Interdiction de Oscar Allan — Jugament, Octa affaire ayant été présentée de jour

ait jugement dans cette ameire, decrétant que le défendent, Oson Aliem est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et promonçant son interdiction: tous les frais de oette procédure devant être payés des biens dudit défendeur.

Jugement lu et rendu en ceur ouverte le 10 février 1910.

Pour copie cenforme:
P. A. DUCOLNG, Député-Grefier.
20 fev...20 25...mans 5 12 19

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney. Kernaghan, Cordill & Parkerson.

AFFOROR SUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE

Propriété Commerciale Productive. LES BATISSES EN BRIQUES A TROIS ETAGES.

No 1204 rue Decatur

No 1905 rue Gallatin. Succession Henry Horn, George Doherty

al, vs Veuve G. Burch et als. No 135-28ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Jean.

pour la paroisse St-Jean.

DAR KERNAGHAN, CORDILL & PAR
KERNAGHAN, CORDILL & PAR
KERSON, W. A. Kernaghan. Encanteur—Bureau. 339 rue Carondelet.— JECDI,
le 3 mars 1910. à midi. à la Bourse des
Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.
Li sera vendu à l'enchère publique. en vertu
d'un jugement rendu et signé le 29 janvier
1910. par i'Hon. P. E. Edrington, juge de la
susdite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée,
la propriéte comme auti. à avvoir la propriété comme suit, à savoir-

La propriété commerciale productive com-prenant les bâtisses en briques à trois étages No 1204 rue Decatur et No 1205 rue Gallatin, contenant magazine au rez de-chaussée et tin, contenant magasins au rez de-chaussée et chambres an dessue. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Vieille Levée, maintenant Deoxtur, Hopital, Quartier et Galtatin, ledit lot mesure vingt-six pieds (26) de face à la rue Vieille Levée, maintenant Detin, ledit lot meane vingt six pieda (26) de face à la rue Viellle Levée, maintenant Decatur vingt-six pieds deux pouces et deux li gase [26 2 2] en largeur dans le fond, faisant face à la rue Gallatin sur cent neuf pieds un peuce et aix lignes [109 1 6 6] de profondeur sur la ligne du côté contigu au loi No trente-six [36] et cent douze piede sept pouces et quatre lignes [112 7 4 4 de profondeur sur la ligne du côté contigue au loit trente quatre (34) et d'après un pian de Joseph Prifé voyer, annexé a un acte passé pardevant William Christy, notaire, le 29 janvier 1834; ledit lot est désigné comme lot No trente cinq [35] dans une bonne section commerciale, près du Marché Français, et commercial dans ce centre.

C'est un placement sûr et productif, sujet à un bail expirant le 28 février 1914 an taux de

un bail expirant le 28 février 1914 au taux de 5780 par an. Conditions—Comptant. l'acquéreur devant Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 19:0 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur. James Legendre, avocat. 50 jan-30-fév 6 13 20 27-mars 3

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE Deux Spiendides Cottages, Sans L'mite ou Réserve,

Nos 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson; chacun loué à des locataires de première classe. Dans la Succession de Elizabeth Murphy.

24 mars 1910. à midi. à la Bourse. No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 4 février 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis. juge de la suedite Cour. Division A. dans l'affaire ci-dessus intituies et numerotée, et à moi adressé, la propriété ci-après Advitz à asvoir.

C. W. Elis. juge de la susdite Cour. Division A. dans l'adare ci-descus intituée et numerotée, et à moi adressé, la propriété ci-sprés décrite, à savoir—

Premier — Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouveat, et tous les droits, voies, privilèges, aervitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façen en dépendant situé dans l'ilet borné par les rues St David et Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18, sar un pian drossé par A. G. Blanchard, voyer, le 22 novembre 1899, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant Benjami Ory, netaire, le 25me jour de novembre 1889, ledit lot étant situé, d'après le dit plan à une distance de 80 pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St David et me. aurant trente pieds de face à la rue Quatrième aur cent vings sept pieds acept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur l'edit lot étant désignées par les numéros 2208 et 2210 rue Quatrième.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et amélierations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de queque façon en dépandant, sisué dans l'ilet borné par les rues Louns. Frerst, Thalle et Erase, désigné par le No 7 sur un certain plan dressé, par John F. Braun, voyer, daté du 25 avril 1876, et aussi désigné par le No 9 sur un plan dressé par leville, dens l'ilet borné par les rues Louns. Frerst, Thalle et Erase, désigné par le No 7 sur un certain plan dressé, par John F. Braun, voyer, daté du 55 avril 1876, et déposé pour féférence en l'étude de Théo. O Stark, alors un notaire en certe ville, comme plan No 182, lequel lot meutrant trente et un pieds enze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant: les taxes pour l'année 1910 devant être payées par l'aoquéreur; l'acte de vanté devant être payées par l'aoquéreur de l'acquéreur et Agent de Propriétés Foncières, No 342 rue Caron

lelet. K. V. Bichard, Avocat. 20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONUE JUDIOLAIRE. COTTAGE SIMPLE

No 4119 rue Constance, aur deux grands ter-rains, dans l'affaire de Mme Mary J. Barney versus Siméon Bazile et al.—No 91,631,— Cour Civile de District, parcisse d'Oriéans. Division A.

DAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur-

Division A

DAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—

Bureau 342 rue Carondelet—JEUDI, le
10 mars 1910, à la Bourse des Propriétés
Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera
vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre lu et rendu
au Courouverte le 28 janvier 1910 et signé
en Cour ouverte le 28 janvier 1910 par l'Hon,
T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A. dans l'affaire oi-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après
décrite, à avoir:

Deux [2] lots de terre avec toutes les améliorations, situés dans le hixième District de
cette ville, l'ilet borné par les rues Constance,
Magasin, Cadis et Jéns, désignés comme lots
Nos 18 et 19, sur un plan de H. Moelhausen,
architecte, le 26 février 1845, déposé en
l'étude de L. Hermann, ancien netaire: les
dits lois sont consigne et mesurent chaoun
trente (30') pleds de face à la rue Constance
sur cent quatorus (114') pleds gé profondeur.
Conditions—Comptant, l'apquéreur devaht
payer toutes les tarce de 1940 et pour l'acte
de vente pardevant E. L. Weil, notaire 10 070
de dépôt requis au moment de l'adjudication
avec CIOERO A. RAMSEY,

Jos A. Lautenschlaeger, W. C. McLeod, S. A. Montgomery, avocats.
6 fév—6 13 20 27—mars 6 10

60 YEAR DESIGNS C PYRIGHTS &c

MUNN & CO 381Bronder, NEW YOL

VENTES A L'ENGAN

VENTES AL'ENGAN

J. L. Onorato. ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Dennis Sheen.

IN VERTUd'un ordre de l'Honorsb'e Cont L'Oivile de District peur la paroisse d'Or-léans, Division A, dans l'affaire de la succes-sion de Dennis Sheen. No 91.702 du dessier de ladite Cour, ledit ordre daté et ai-gné du 24 février 1910 et adressé à Joseph L. Onorsio encanteur, l'official en vente à l'en-chère publique. à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne- JEUD1. le 31 mars 1910, à midi la proprièté foncière dé-crite somme suit—

on moins en profondeur, bornée au dessue par des terres autrefois appartenant à frontain, et au dessous par des terres autrefois appartenant à A. Castaing. La loration et description de ladité étendus de terre sont plus complètement d'montrese sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, alors député, voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 15, 16 et 17 novembre 1881; d'après lequel l'encoignare supérieure est idenni às par une borne ou piquet au pont marque par la lettre À et de là s'étendant au long de la rue Bons-Enfants (maintenant rue St. llande) une distance de trois cent soixante-quaiorze pleds cinq pouces et six lignes à une borne ou piquet au point marqué per la lettre à lequel dit point B est sur la ligne du centre de prolongation de la rue Andry et la ligne de borne de ladite propriété autrefois appartenant à Gourdain est démontré par cinq piquets ou marque de borne placés a cinq cents pieds de distance aux points marqués A. C. D. G. et let la ligne de borne laquelle sépare l'étendue vendue de la propriété autrefois appartenant à A. Castaing est démontrée par cinq piquets on marques de borne placés a cinq cents pieds de distance à des points marqués B. E. F. H. et K. la signe formée comme cela étant

la lizne da centre d'une prolongation de la rue Andry. Sur une prolongation du cô-té Sud de la rue Girod la propriété n'a que trois cent soixante-onze pis-is deux pouces et sion de Dennis Shean. No 91.702 du dossier de ladite Cour. Jedit ordre daté et aignédu 24 fevrier 1910 et adressé à Joseph L.

Onorato encanteur. j'offdrai en vente à l'enchere publique. à la Bourse des Propriétés Foncières. 311 rue Baronne- JEUD1. le 31 enare 1910, à midi, la proprièté foncière décrite somme suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec soutes les bâtigacs et améliorations qui s'y treuvent es tous les droite veles, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon an dépendant, située dans lé Troisième District de cette ville, et mesurant deux arpents de face à la rue Si-Clande sur soixante-cinq et 82(100 d'arpents plus ou moins en profondeur, bornée au-d-saue par des terres autrefois appartenant à Grourdain, et au-dessous par des terres autrefois appar-

taire, daté da 30 inin 1909.

Conditions—L'assomption par l'acquéreur de trois billeta, signée par le défunt Dennis Bheen, datés du 30 juin 1909, chacun pour la comme de huit mille quatre cent et quarante quatre dolfars et parante la 30 juin 1912 tous portant intérér au taix de six [6 0]0] pour cent par an de seur date jusqu'au palement, la ba, ance comptant. Lacquéreur devant la seur mer le pasement des taxes de 1910 au dessus et en plus du montant de son enchere et de déposer ches l'exécuseur dix pour cent de son enchere et de déposer ches l'exécuseur dix pour cent de son enchere au moment de l'adjudication et en défaut de ce dit dépôt la propriété este anoore offerte en vente par l'encanteur. Les loyers de la propriété devant apparienir à la Succession, jusqu'à l'exécusion de l'acte nous rial la vente étant (alte, su jette aux droits des locataires d'exploiter leurs récolles controlles parantes de l'acte que de l'acte parantes de l'acte que l'encante l'exècus acteur l'acte de l'acte que l'encante l'exècus acteur l'acteur de l'acte jette aux droits des locataires d'exploiter leurs récoites actuelles une portion de cette propriété est maintenant louée à des petits fermiers. L'acte de veute pardevant Falix J. Puig. notaire aux frais de l'acondress.

taire, aux frais de l'acquéreur. J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétée Foncières, 910 rue Gravier. 27 tev-27-mars 6 12 20 27 31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAB LE CONSTABLE H. T. Lawler & Sons ve Polican Transfer

De Lid.

DREMIERE COUR DE CITE DE LA Mouvelle Orléans. — No 42.392. — En vertu d'un writ de fiert faoisse a mot séressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Division C. de la Premiere Cour de Uté de la Nouvelle-Orléans. je procéderai à vendre à l'enchére publique, à mon entrepôt soc 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royals et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à eavoir: Un mulet bay, 4 charrettes, 2 jeux de harnais. Satai dans l'affaire di-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en men bureau. Conditions: Comptant. — W. J. BRA. DY. Constable de la Première Cour de Oité de la Nouvelle-Orléans. — Frank McGloin, avoost la Nouvelle-Oricana. - Frank McGloin, avocat

pour le demandeur. 20 fev - 20 25 -- mars 3 I. Jeffer vs J. Schenan. DAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Bureau 364 rue Carondelet. JEUDI 16

24 mars 1910, à midi, à la Bourse. No 311

Nouvelle-Orleans, is procéderal de vendre à Nouvelle-Orleans. Nouvelle-Orieans, je procéderal de vendre à l'enchère publique, eu men entrepôt. Nes 727 à 731 rus ét-Louis, entre les ruse Royale et Bonrbon dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 3 mars 1910, à 11 heures A. M., la propriété ci-aprés décrite, à savoir—Une table à "pool", une boîte à bière, un comptoir, et Ric. Baisi dans l'affaire ci-dessue intitulée et numérotée, d'après l'invantaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orieans. Mewick, Lewis & Schwartz, avocats pour le demandeur.

20 fév-20 25-mars 3 F. Rivers Richardson vs Cornelius Cook.

F. Bivers Richardson vs Cornelius Cook.

IBREMIERE COUR DE CITE DE LA

A Nouvelle-Orléans -No 42.317—En vertu
d'un writ de fieri facias à moi adressé par
l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans,
Division C. je procéderal à vendre à l'an
chère publique, en mon entrepôt, Nos 727
à 731 rue st-Louis, entre Royale et Bourbon,
dans le Deunième District de cette ville,
JEUDI le 10 mars 1910, à 11 heures A. M.,
la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un piano et un tabourot. Saisti dans
l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée
d'après l'inventaire anregistré en mon bureau. Conditions — Comptant, WM J. BRADY, Constable de la Première Ceur de Cité de
la Nouvelle Orléans. is Nouvelle Orléans. 27 fév-27-mars 4 10

Kolmeyer Jacobs et Hyams Co., Lt'd vs Charles Smith. DREMIERE COUR DE CITE DE LA DREMIERE COUR DE CITE DE LA
L Neuvelle-Oriéane—No 42,453—En vertu
d'un writ de fieri facias à moi adresse par
l'Hon. Hanry Renshaw, juge de la Première
Cour de Cité de la Nouvelle Oriéans.
Division U, je procédent à vandre à l'enchère
publique, en face de la porte de la maison de
cour. Nos 320 et 322 Passags la Bourse,
entre les rues Contt et Bienville, dans le
Denxième District de cette ville. VENDRE.
DI, le Ier avril 1910, à midi, la propriété di
après décritée, à savoir:

DI, le ler aviil 1910, à midi, la propriété oiaprès décrite, à savoir:

Les droits de rédemption accordés par C. L.
Hopkins à Chas Sohu z sur le pa'ement de
cinq mille qua're cent-a doilars d'intérêt exp!
rant le ler septembre 1910, comme il est complétement démontré en un acte de veute par
iedit Charles Schulz à Charles Hopkins, passé
vardevant Fergus Kerran, no.aire an estieville. le 17 janvier 1909, enregistré dans le
bureau des transferts, livre 237, folte 399 aur
la propriété décrite comme suit. À savoir:
Cinq certains lots de terre ansensus aved
toutes les bâtisses et améligrations qui s'y
trouvent et tous les droits, voice, privilèges,
servitudes et avantages y appartement en de
quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans
l'ilet berné par les rues Peters,
la projection des rues Deslondes et Chartrés
at la l'gne de la Congrégation de Sainte-Croix,
lesquels lois sont désigués par les lestres A.
B. C. D et E sur un devis et certificat d'erpentage faits par Edgar Pilié, voyer, le 27me
cour de décembre 1894, annexés à un acte d'achat par Peter Donald de Alfred Delavigne,
passé pardevant Nicholas B. Trist, netaire en
cette ville le 10 janvier 1895, lesquels dits
lets sont contigns et mesurent chacun vingt,
sent cisés trois proces es appliéres de ferce a passe partievant Nionoias B. Frist, notaire en oette ville le 10 janvier 1895, lesquels dita leta sont contigna et mesurent chacun vingt, sept piede trois pouces et sept lignes de face à la rue Peters, la même largeur dans le fond par les profondeurs suivantes, à savoir. Le lois à formant les coin de la rue Peters et la projection Desiondes et ayant une profondeur et façade sur ladits rue de projection Desiondes de cent vingt-trois pieds sept peuces et trois lignes, at cont vingt-rinq pieds et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot C. de cent vingt-six piede cinq peuces et sept lignes, ledit lot C ayant cent vingt sept pieds enne pouces et une profondeur sur la ligne du lot D. Le dit los D a une profondeur sur la ligne du lot E de cent vingt sept pieds cont piede lignes; ledit lot E à une profondeur sur la ligne du lot E de cent vingt seu pieds quatre pouces et trois lignes; ledit lot E à une profondeur sur la ligne divienant le dit lot de la propriété de la Ceagrégation de Sainte Croix de cent trente pieds neuf pouces et cliqu lignes. s cinq lignes. Saini dans l'affaire ci-dessus intitulés et

Constitions—Comptant.

W. J. RRADW.
Constable de la Première Cetz de Cité de la Hénvelle-Oritane.

Legier, Giesson & J. J. Ritsyssa, societa pour la demanderesse.

27 fev.—mars 6 13 20 27.—avril 1

AVIS AUX ORBANCIERS.

la re Liquidation of Consumers Me. unfacturing and Lumber Company. COUR CIVILE DE DIRTRIOT poer la pe-

AVIS AUX CREANCIERS.

R. L. Gascon et al versus S. A. Loth, B. L. Grascem et al versus S. A. Leth,

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — Ne 89.898 —

Division A. — Avis est par le présent
donné aux créanciers de cette affaire et
à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront
la présente notification, les raisons (s'ils en
ont ou ceuvent en avoir), pour lesquelles le
compte final présenté par J. A. Grasser et H.
J. Pigott, Receveurs dans cette affaire, ne
serait pas approuvé et homologué et les fonds
distribués conformément audit compts. Par ordre de la Cour. TROMA- CONVELL,
Greffier.—M. D. Dimisry, Dinkelspiel, Hart
et Davey, avocats.

2 mars—2 8 13

Meyer S. Breifus versus Colonial Bank and Trust Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR is percisse d'Orléans - No 87,708 - Division C-Avis est par le présent denné aux crémulars de cette liquidation et à toutes beures personnes intérseéses d'avoir à déduire, dans les dix jours qui entvront le présents actification, les raisons (s'ils an ent on penvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte provisoire présenté par J. U. Adams, A. J. Stallings, J. N. Roussel et le German-American Savings Bank and Trust Company, curateurs de cette affaire ne serait pass approuvé et homologué et les fonds disapprouve as homologue et les frank dis-approuve as homologue et les frank dis-sribués conformément audit compts. Far ordre de la Ungr. THOMAS ONNERIC, Greffier.—Dart, Kornon et Dart, Henry L. Fa. vrot.-avecats. Imars—1 5 10

L'Eint ex-ret P. St-Amand versus In Banque du Commerce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la District de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notificaten les raisons (s'ils en ont eu peuvent en avoir) pour lesquelles is compte final présenté par Reulien G. Bush, receveur survivant dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit comptes. Par ordre de la Cour. TRO. MAS CONNELL, Greffier.—Chas J. Thèard, Lamar O. Quister, avocats.

25 fév-25-mars 1 6

LAVIS DE SUCCESSIONS. auccession de Joseph Rinieg et Mary

Richle, sa femme Richie, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroiase d'Oriéans, No 92.163, Division O. Attendu que Joseph Rinieg a présenté ame pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des fems Joseph Rinieg et Mary Richie, sa femme, décodés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concernar d'avoir à déduire dans les dix jours les raisous pour lesquelles il ne serais pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS COMNELL, Greffier, —Zongel, Thomas & Soithon, avocats.

let mare—1510

Succession de Justin Durel.

OUR CIVILE DE REPRIOT POUR LA parcisse d'Origine — No 92.772 — No 92.773 — Division E.—Avis est bank le présent dans sux créandiers de cette succession et à tentes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente actification les raisons (s'ils en ont ou pervent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Plauche exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués confermément audit compte Par ordre de la Osur. THOMAS CONNELL, Greffier— A. A. Morano, avocat. Moreno, avocat. 25 tor—25—mars 1 6

Succession de Margaret Pendergast.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroiase d'Orléana. No 92.573 — Division C — Attendu que Thomas M. Healy a présenté une pétition à la Uour à l'effet d'obtenir des lestres d'administration dans la succession de feu Margaret Pendergast, décèdée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne sersit nas fait devités deducant les dix jours, les raisons pour les quelles il ne sersit nas fait devités delte nésis quelles il ne serait pas fait droits; ladite péti-tion. — Par ordre de la Cenr. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Legier & Glesson, avo-cats. — 25 fév—25—mars 1 6

succession de Mme Maria Biersach Veuve de George Krause.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orisane... No 92,806... Division D...... Attendu que Mue Margaret Krause, veuve de Nicholas Bobr, a présent une pétition à la Our à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu mon a factor à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu me Margaret Rohr, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous soux que ceta peutooncerner d'avoir à déduire dans les dix jours les rais mes pour lesqualles il se serait pas fait drois à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL. Graffier, —George J. Untereiner, a rocat.

25 fév.—26.—27.—28.

Succession de Einnbeth Nesbitt May COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pareisse d'Oriéans... No 92.582... Division R.-Attendu que Charles A. May a présente une pétition à la Cour a l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Nesbitt May, décé lés in. de feue Elizabeth Reebitt May deceise in-sestat; avis est par le présent denné à sous eeux que cela peut concerner d'aveir a déduiré dans les dix jours, les raisens pour les quelles il ne serait pas fait droit à ladise pétition. Par ordre de la Ceur THOMAS CONFELL, Grefier.—Renriques & Duchamp,

24 fer -24 29-mara 5 Auccession de John R. Huffman.

COUR CIVILE DE DISTRIOT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRIOT pour la perfección de la Course d

S'Embarquer dans un Bon Commerce SEORGE B. MATTHEWS & SON VS SOUTHERN ITALIAN PASTE FACTORY, LTD. No 88,413, Cour Civile de District, Division "B". Les Comptes Courants et Effets Mobiliers de la Southern Italian

23 fev-23 27-mars 6 7

Paste Factory, Ltd,

Machines, Meubles de Bureau et Installations, Cheval et Wagon, Fonds de Magasin, Balances. Elévateurs, etc., et., le Tout d'après l'Inventaire à Nos Bureaux, No 322 rue Baronne.

DAR STROUDBACK & STERN—Léenard L. Stern, Encanteur—VENDREDI, le 4 L. mave 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux 603.606 rus 8. Peters, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre rendu par l'Hon Fred D. King, inge de la Division B. de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le treisième jour de janvier 1910, dans l'affaire ci-deseue intitulée et numérotée: Les comptes courants et effets mobiliers de la Southern Paste Factory Ltd, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus

Conditions-Comptant. STROUDBACK & STERN. Saunders, Dufour & Dufour, Henry Mooney, Dinkelspiel, Hart & Davey, avecate pour le

ANNONCE JUDICIAIRE.

William T. King vs Williams Package Co., Ltd.
No 90,468-Coar Civile de District pour la paroisse d'Oridans.-Divisien B.

VENTE DE RECEVEUR.

Les effets mobiliers de Williams Package Co., Ltd. se composant de mulets, wagons, harnais, coffre-fort. bureaux, livres, boîtes, dés, etc.

DAR STEOUDBACK & STERN, Leenard L. Stein, encanteur—il sers vendu à l'enchere publique, à la Bource des Propriétés Immobilières, No S11 rue Baronne, MSECREDI, 2 mars 1910, à midi, en vertu d'un ordre signé le 3 février 1910, per l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Oriéans, Division B, dans la sucdite affaire et mumerosse: Les effets mobiliers de la Williams Package Co., Ltd., le tout selen un inventaire enregistre

dans la suedite affaire. STROUDBACK A RIBBE. RECORDER.

SUCCESSION DE HEPMAN GRAF, SR. Mo 88.599—Cour Civile de District, paroise d'Orléans.—Div. B. ANNONCE JUDICIAIRE.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs, 322 ree Baronne.

Cottage de Choix Double, 931 et 933 rue Bordeaux,

Entre les rues Camp et Magasine. DAR STROUDBACK & STERN— Leonard
L. Stern. Encantent—JEUDI.le 17 mare
1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rae Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement in et
signé en cour ouverte, par l'éton. Fred D.
King, jugede la Cour Olvile de District, paroisse d'Orléans. Division B. dans l'affaire cidessus intitulés et numérotée, la propriété of
après décrite, à savoir:

Un cartain lot de terre avec tentes les hà

après décrite, à savoir:

Un ceriain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voice, privilèges, avantages et dépendances y appartenant on de quelque façon en dependant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les ruse Bordeaux, Camp. Magasin et Valence, commençant à une distance de quarante-sept pieds cimq pouces du coin des ruse Bordeaux et Camp, et mesurent trente pieds de face à la ruse Bordeaux sur une profonteur de cent vingt pieds estre lignes parallèles.

Les prepriété ci-dessus est désigné par les Moe municipaux 931 et 933 rus Bordeaux.

Les smélierations comprenant un cottage double en bols souvert en ardoises, contenant de chaque côté à chambres, cour, hangar, ci-terne, etc.

de chaque côte 4 chambres, cour, hangar, citerne, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à
l'option de l'acquéreur, la balance e'il y en a,
représentée par, hillets de l'acquéreur payables
en un et denx ans après date avec huis pour
cont d'intérét par an de la date de l'adjudication jusqu'à paisment, garantis dans leur
palement par privilège de vendeur et hypothèque apéciale sur la propriété vendue arec
teutes les clauses usuelles de sécurié. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910 et
déposer dix peur ceut du prix d'achat au momest de l'adjudication et de prendre la police
d'assurance.

quesurance.
L'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire, aux fraie de l'acquéreur.
STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.
13 fév...13 20 27...mars 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Cette affaire ayant été présentée de jour pour être jugée.
Présente : MM. Henriques & Duchamp, avecets pour le demandeur; M. T. D. Flynn, avecet pour le défendeur.
Quand après avoir entendu les saidoiries.
l'évidence et l'avecet, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oraiement assignées, que le défendeur est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cutte affaires, décrétant que le défendeur. Occur Alien est dément et ément et

Jugement signé en cour euverte le 16 février 1910. GEO. H. THEARD.